



POST TENEBRAS LUX

**CONFEDERATION SUISSE
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Vu l'article 12 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services;
Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (RSG J 2 05) du 18 septembre 1992;

Vu les décisions rendues par l'Office cantonal de l'emploi les 14 avril 2010, 22 avril 2014 et 25 JUL. 2018

l'entreprise ci-dessous reçoit l'

AUTORISATION

de pratiquer

LA LOCATION DE SERVICES

Entreprise : **LUXAN SA**

Adresse : Rue Simon-Durand 11
1227 Les Acacias

Responsable(s) : Monsieur Sam Lee EMERY – 28 mai 1971 – St. Silvester (FR)

Le montant des sûretés déposées s'élève à Frs 100'000.--

L'autorisation l'habilité à pratiquer la location de services en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches ou professions : professions techniques, professions commerciales et technico-commerciales, publicité, arts graphiques, marketing, métiers de l'édition, médias, autres professions des services, acteurs, artistes de variétés, employé supérieur, spécialistes

Date : autorisation délivrée le 14 avril 2010, modifiée les 22 avril 2014 et 25 JUL. 2018

Jean-Olivier MAEDER
Responsable LSE

Laurence CRASTAN EVRARD
Directrice